



Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint du Barreau

DATE : 15 novembre 2021

OBJET : État des travaux du projet Lexius

1*	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
	<p>Le 15 novembre 2021, le ministère de la Justice a lancé le programme Lexius en déployant la phase 1 du projet pilote au Palais de justice de Gatineau. Deux changements : 1) Modifications au Greffe numérique judiciaire pour permettre le changement de plaider numériquement et 2) Réception, par un moyen technologique des constats d'infractions et autres documents du bureau des infractions et amendes en vue de les conserver au dossier judiciaire numérique. Une note du MJQ donne plus d'information sur le sujet : https://espaceasaprod.blob.core.windows.net/media/1318/communique-justice-quebec-phase1-lexius.pdf</p> <p>Le MJQ a aussi publié des vidéos à l'intention du public pour vulgariser le projet Lexius : https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/lancement-du-programme-lexius-une-avancee-pour-lacces-a-la-justice</p> <p>Le même jour, le Barreau du Québec a lancé une page dédiée au projet Lexius sur l'Espace A afin de renseigner les membres sur les nouveautés et les prochaines étapes du projet Lexius et leur permettre de communiquer avec nous pour poser des questions et faire part de commentaires : https://espacea.ca/fr/transformation-justice-programme-lexius/.</p> <p>Les membres ont été informés via le Bref de ces nouveautés. Les bâtonniers de sections ont aussi été informés par la bâtonnière de ces changements et d'autres nouveautés apportés au Greffe judiciaire numérique du Québec (voir lettre du 12 novembre de M^e Gaétan Rancourt joint).</p> <p>La prochaine étape sera la phase 2, soit vise les matières non contentieuses, qui devrait être livrée en juin et en septembre 2022. La portée du projet sera présentée aux partenaires le 17 novembre prochain (présentation à venir). Le Barreau sera activement impliqué dans l'élaboration de la phase 2 avec la magistrature et le ministère de la Justice.</p>

* Cette section tient en compte les impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

2	Recommandation ou résolution proposée
S/O	
3	Autres éléments pertinents, le cas échéant
3.1 Impacts financiers :	
S/O	
3.2 Consultations effectuées :	
S/O	
3.3 Documents joints :	
Lettre de M ^e Gaétan Rancourt datée du 12 novembre 2021 (jointe) Présentation de la portée de la phase 2 du projet Lexius (à venir)	